

**Discours Présentation du Plan Stratégique National
de Lutte contre la Corruption par le Coordonnateur de
l'APLC Me KIKANGALA Ghislain
Mercredi 09 décembre 2020**

Excellence Monsieur le Président de la République,
Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Présidents des Cours et Tribunaux,
Messieurs les membres du corps diplomatique,
Distingués invités en vos titres et qualités,
Mesdames et messieurs.

C'est un honneur pour l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption, dont j'en assume la Coordination, de vous présenter le **Plan Stratégique National de Lutte contre la Corruption de la République Démocratique du Congo**, que nous proposons, pour la période décennale à venir. Présentation que je suis autorisé à vous faire, après en avoir réservé la primeur au Président de la République, **Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui a fait du combat pour la bonne gouvernance, son cheval de bataille.**

Je voudrai tout d'abord remercier le Chef de l'Etat, pour la confiance qu'il nous a accordée, à mon équipe et à ma personne, afin d'accomplir fidèlement la mission qu'il nous a confiée au sein de cette Agence.

Je vous remercie aussi tous d'avoir répondu à notre invitation et pour votre présence en ces lieux, ce mercredi 9 décembre 2020, date de commémoration de la journée internationale de lutte contre la corruption. Date durant laquelle, à travers le monde entier, les nations unies, les pouvoirs publics ainsi que la société civile informent le public, sur la corruption, thème essentiel lié à un enjeu majeur de développement durable.

Excellence Monsieur le Président,
Distingués invités en vos titres et qualités,
Mesdames et messieurs,

Le Plan Stratégique National de Lutte contre la Corruption de la République Démocratique du Congo s'articule autour d'une vision, de valeurs ainsi que d'une série d'orientations et d'objectifs qui visent essentiellement à mieux centrer nos interventions sur notre mission, telle que le précise **l'Ordonnance présidentielle n°20/013 bis du 17 Mars 2020, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption.**

Il est ambitieux et audacieux, à la hauteur du niveau des antivaleurs en général et de la corruption en particulier, que nous révèlent des indicateurs tant nationaux qu'internationaux, sur la situation actuelle de ce fléau, en RD Congo.

L'histoire récente de la République Démocratique du Congo (RDC) a été marquée par la guerre civile et les crises politiques à répétition, qui ont laissé le pays dans un état vulnérable en termes humanitaires, économiques et politiques. En outre, cette situation a exacerbé la violence, l'insécurité, les violations des droits de l'homme, la mauvaise gouvernance et la corruption.

Cette situation transparaît dans les grands indicateurs internationaux de gouvernance, tels que « *l'Indice de perception de la corruption* » de Transparency International (IPC) ; « *les Indicateurs mondiaux de la gouvernance* » de la Banque mondiale ; « *l'Indice de liberté économique* » de la Fondation Heritage ; « *l'Indice de développement humain* » des Nations unies ; etc...

Cependant, plusieurs efforts ont été déployés afin d'endiguer ce fléau et les résultats restent encore mitigés et discutables.

Relevons tout d'abord le fait que **la RD Congo dispose de nombreux atouts nationaux** qui lui permettent de lutter contre la corruption (Sa constitution promulguée en 2006 ; la loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de 2004 ; etc...); **des instruments juridiques internationaux** de lutte contre la corruption, qu'elle a ratifiés (la Convention des Nations Unies Contre la Corruption ; l'initiative pour la transparence dans les industries extractives ; etc...) et **un certain nombre d'institutions de lutte contre la corruption ont été mises en place** en RD Congo et leurs activités combinées de contrôle sont censées prévenir, détecter et combattre la corruption (l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption ; la Cellule Nationale de Renseignements Financiers ; la cours des comptes ; l'Inspection Générale des Finance ; etc...)

Malgré les efforts fournis, il existe encore des points à améliorer pour la promotion des valeurs républicaines et à la lutte contre la corruption, tels que le faible financement des activités de lutte contre la corruption ; la faible informatisation du secteur public ; l'absence de coordination au niveau national des différentes structures de lutte contre la corruption ; etc...

Cependant, certaines menaces peuvent anéantir les efforts fournis dans le cadre du combat contre la corruption et les délits assimilés. Il s'agit du climat politique tendu qui peut très facilement mener à des conflits entre les institutions de la République ; la tiédeur des partenaires dans l'appui aux projets de gouvernance ; la résistance au changement de la classe politique et d'une certaine partie de la population ; etc...

Mais heureusement, il existe des facteurs qui apparaissent comme des opportunités déterminantes pour la réussite de la lutte contre la corruption : le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui a fait de la lutte contre la corruption une priorité ; la prédisposition des bailleurs de fonds à accompagner les efforts de l'APLC dans la lutte contre la corruption ; la signature d'un partenariat stratégique avec les USA pour la paix et la prospérité ; etc...

Excellence Monsieur le Président,
Distingués invités en vos titres et qualités,
Mesdames et messieurs,

Conscient de l'impact de la corruption dans la question du développement de notre pays et s'inscrivant dans l'option levée par les Nations Unies ainsi que l'Union Africaine, de la lutte contre la corruption, l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), a été créée par Ordonnance présidentielle en conformité avec la constitution de la République.

L'APLC est l'autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption en RD Congo. Elle coordonne tous les services et organismes publics en charge de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux, la criminalité organisée et les infractions y assimilées.

Elle dispose de **l'indépendance nécessaire** pour lui permettre d'exercer efficacement ses fonctions à l'abri de toute influence indue. Elle a pouvoir de se saisir d'office de tout acte ou fait de corruption ou de faits y assimilés dont elle a connaissance.

Ses principales attributions sont :

- Définir et de mettre en œuvre tous les programmes permettant de détecter les agissements susceptibles d'être considérés comme relevant de la corruption ou d'une infraction y assimilée ;
- Mener toutes études et diligenter des enquêtes nécessaires ;
- Provoquer des poursuites pour faire sanctionner toutes personnes ou tous groupes de personnes, organisations, organismes, entreprises ou autres services impliqués dans les actes de corruption, de blanchiment des capitaux et de faits assimilés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

C'est dans le cadre de ses missions que l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption a élaboré, après moins de six mois d'existence, un **Plan Stratégique National** qui se définit comme prospectif et dynamique.

Objectif global : Renforcer l'intégrité et réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2030, en vue d'assainir le climat des affaires, de réconcilier la population avec les institutions et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Cette projection sur dix ans est motivée par le fait que l'Agence entend se démarquer des contingences politiques et de la durée des mandats des animateurs des institutions.

4

Objectifs spécifiques :

1. Etablir une Gouvernance reconnue pour son intégrité et son intransigeance par rapport à tout écart d'ordre éthique ;
2. Promouvoir un cadre de prévention visant à résorber les activités de corruption ;
3. Anéantir les incitations au recours à la corruption à travers une application ferme des lois et un recouvrement des actifs en lien avec les actes de corruption.

Le plan stratégique proposé par l'APLC se base sur :

- Les principes fondamentaux du système juridique de la RD Congo ;
- Les politiques efficaces et coordonnées de prévention de la corruption, qui favorisent la participation de différentes parties prenantes ;
- Les principes d'Etat de droit, de bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, d'intégrité, de transparence et de responsabilité.

Il s'articulera autour de six axes principaux :

1. La Prévention ;
2. La Détection et la Répression ;
3. La coopération internationale et le recouvrement des avoirs ;
4. La mise en place des indicateurs de référence ;
5. Une collaboration avec les lanceurs d'alerte ;
6. La mise en place d'une ligne bleue anti-corruption

Ces piliers sont formulés afin de mener les changements nécessaires en vue d'inverser la tendance de manière irréversible et visible, de renforcer la confiance des citoyens et d'améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement de la RD Congo à l'international.

Excellence Monsieur le Président,
Distingués invités en vos titres et qualités,
Mesdames et messieurs,

Avec ce **Plan Stratégique National de Lutte contre la Corruption**, l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption apporte une réponse adaptée à la demande anti-corruption. Il ne suffit pas de s'attaquer directement à la corruption pour l'endiguer. Les politiques de lutte contre la corruption interagissent avec des politiques de portée plus vaste, dans lesquelles elles doivent s'inscrire, visant à assurer une bonne gouvernance, de la transparence et qui vont depuis la conception de processus de gouvernement jusqu'à l'importance d'une éthique du service public. Cette approche indirecte peut avoir une puissante influence en matière de prévention, et les mesures prises dans ce sens sont aussi importantes que les mesures conventionnelles conçues pour détecter et traiter les actes de corruption. Ce plan, qui constitue le fruit de la réflexion de l'APLC doit aussi être compris comme une invitation au débat citoyen, autour des axes qui sont exposés. Il a donc vocation à évoluer au cours de la décennie, de façon à ce que, ensemble, nous puissions atteindre l'objectif de l'établissement de la culture de l'intégrité.

Je vous remercie pour votre attention !